

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 4 septembre 2018, s'est réuni ce jour, lundi 10 septembre 2018 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

Membres élus : 27
Présents : 19

Membres en fonction : 26
Absents : 7 dont procurations : 7

Membres présents :

Monsieur Georges SCHULER, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

M. Norbert ANZENBERGER	1 ^{ère} Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	2 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART	3 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
M. Julien KELLER	4 ^{ème} Adjoint au Maire	Absent excusé donne procuration à Mme MARRET
Mme Christine REICHERT	5 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	6 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Dominique DUTT	7 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

1.	Mme Maryvonne JOACHIM	Absente excusée donne procuration à M. BETETA
2.	M. Marcel BETETA	Présent
3.	Mme Stéphanie MARRET	Présente
4.	M. Christian GEISSMANN-TROG	Présent
5.	Mme Françoise WURSTHORN	Absente excusée donne procuration à M. ECKART
6.	M. Nicolas GUILLERME	Présent
7.	Mme Najet BOUKRIA	Présente
8.	Mme Laurence CROSNIER	Absente excusée donne procuration à M. GUILLERME
9.	M. Régis HRANITZKY	Présent
10.	Mme Caroline STEINMETZ	Présente
11.	Mme Mireille WINTZ	Présente
12.	M. Cédric KLEINKLAUS	Absent excusé donne procuration à M. SCHULER
13.	Mme Isabelle HAESSIG	Présente
14.	M. Thierry PAPERI	Absent excusé donne procuration à M. GEISSMANN
15.	Mme Elisabeth VINCENT	Présente
16.	Mme Marie-Paule STIEBER	Absente excusée donne procuration à M. FRIEDMANN
17.	M. Maxime FRIEDMANN	Présent
18.	M. Rüdiger STÖRCK	Présent

ORDRE DU JOUR

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

POINT 2 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

POINT 3 : Démission de Madame Huguette ADRIAN, Adjointe au Maire, de ses fonctions d'Adjointe et de Conseillère municipale – installation de Monsieur Rüdiger STÖRCK, personne suivante de la liste

POINT 4 : Démission de Monsieur Eric WILLMANN de ses fonctions de Conseiller municipal et de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – remplacement de ce dernier au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

POINT 5 : Allocation d'une subvention de 40 000 € à l'Habitat de l'Ill, dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble de huit logements 4 rue du Markstein

POINT 6 : Porter à la connaissance du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 autorisant la société REICHSTETT MATERIAUX à exploiter ses installations sur la commune de Vendenheim

POINT 7 : Porter à la connaissance du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 autorisant la société LCR à exploiter ses installations sur la commune de Vendenheim

POINT 8 : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GCM

POINT 9 : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société BREDINVEST concernant son projet de création d'une chaufferie biomasse et d'augmentation de puissance d'un atelier de travail du bois à REICHSTETT, Rue du Commerce

POINT 10 : Affaire du personnel

POINT 11 : Divers

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2018

Il a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux, qui ont pu faire part de leurs observations. Il est **adopté à l'UNANIMITE**.

POINT 2 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance

Madame Najet BOUKRIA est désignée en qualité de secrétaire de séance, assistée par Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

POINT 3 : Démission de Madame Huguette ADRIAN de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale - Installation de Monsieur Rüdiger STÖRCK, personne suivante de la liste

Le Maire remercie Madame Huguette ADRIAN, Adjointe au Maire, pour les travaux accomplis depuis 10 ans et demi. S'engager dans la vie publique n'est pas facile et l'investissement personnel que l'on y porte n'est pas souvent reconnu, mais Huguette ADRIAN a décidé de faire ce choix de servir les habitants de sa commune avec foi et dévouement. Citons quelques-unes des réussites de la municipalité dont elle a été l'animatrice et le moteur :

- marchés, traditions pascales,
- élection des miss « Prestige Bas-Rhin »,
- rôle culturel et d'animation de la médiathèque, mise en place de la structure pour la développer avec le réseau passerelle,
- animatrice et organisatrice des festivités, cérémonies,
- etc

Même si tu quittes Reichstett, tu seras toujours bienvenue.

Le Conseil Municipal applaudit Madame ADRIAN pour son travail accompli.

Le Maire procède à l'installation de Monsieur Rüdiger STÖRCK, citoyen allemand. Il est connu comme très actif dans la Commune, et notamment en raison de ses fonctions de Président de l'Association Patrimoine et Histoire, qui s'occupe tout particulièrement de l'entretien et la restauration du Fort Rapp-Moltke.

Vu le courrier du Préfet en date du 31 août 2018, prenant acte de la décision de Madame Huguette ADRIAN de démissionner de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale ;

Vu l'article L 270 du Code électoral, qui stipule que le suivant de la liste majoritaire est amené à remplacer le Conseiller municipal démissionnaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND acte de la démission de Madame Huguette ADRIAN de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale ;

INSTALLE dans ses fonctions de Conseiller municipal Monsieur Rüdiger STÖRCK, qui déclare accepter ses fonctions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 4 : Démission de Monsieur Eric WILLMANN de ses fonctions de Conseiller municipal et de membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – remplacement de ce dernier au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire explique que ses fonctions syndicales font qu'il n'est plus disponible pour ses fonctions municipales. Il le remercie pour le travail accompli et lui souhaite bon vent.

Il ne sera pas remplacé, puisque la liste majoritaire est épuisée, mais cela n'empêche pas le conseil municipal de fonctionner.

Vu la lettre de Monsieur Eric WILLMANN en date du 22 août 2018, par laquelle l'intéressé informe le Maire de sa décision de démissionner du Conseil municipal et du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la Commune de Reichstett ;

Vu les délibérations des 10 avril et 20 juin 2014, désignant les membres du Conseil Municipal amenés à siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND acte de la démission de Monsieur Eric WILLMANN de ses fonctions de Conseiller municipal ;

PREND acte de son non remplacement au Conseil municipal, étant donné que les possibilités de remplacement par les candidats de la liste majoritaire sont épuisées, et que désormais le Conseil municipal comportera 26 élus ;

MODIFIE le tableau du Conseil municipal en conséquence ;

DESIGNE Madame Najet BOUKRIA pour le remplacer au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5 : Allocation d'une subvention de 40 000 € à l'Habitat de l'Ill dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble de huit logements 4 rue du Markstein

Cette opération s'inscrira dans le contrat triennal de réalisation de logements aidés, fixé par le Préfet en application de la loi SRU. La somme de 40 000 € sera déduite du prélèvement SRU en n+1 ou n+2.

Le Maire rappelle le déficit considérable de logements sociaux qui grève les finances communales, notamment par un prélèvement SRU augmenté par la carence décidée par le Préfet. Une occasion s'est présentée, même si cela ne résoudra de loin pas le déficit, cela y contribuera, d'autant plus que la subvention versée sera déductible du prélèvement en N+2.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2018

Pour l'examen de la demande, la municipalité a exigé les documents financiers liés à la viabilité de l'opération. Monsieur Julien KELLER, Adjoint aux finances, qui n'a pas pu être présent ce soir, y a émis un avis favorable.

Considérant qu'un immeuble collectif de 8 logements peut être acquis par un bailleur social pour y réaliser des logements sociaux entrant dans le décompte de la loi SRU (5 logements PLUS et 3 PLAI) ;

Vu le courrier du 30 juillet 2018 du Directeur de l'Habitat de l'Ill, sollicitant une subvention exceptionnelle de 5 000 € par logement, soit une somme totale de 40 000 €, montant déductible dans les années à venir du prélèvement SRU ;

Vu le plan de financement présenté par l'Habitat de l'Ill ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer une somme de 40 000 € à l'Habitat de l'Ill pour leur permettre de réhabiliter et transformer en logements sociaux l'immeuble situé au n°4 rue du Markstein à Reichstett.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6 : Porter à la connaissance du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 autorisant la société REICHSTETT MATERIAUX à exploiter ses installations sur la Commune de Vendenheim

Vu l'avis émis par le Conseil Municipal en date du 12 février 2018 ;

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant la Société REICHSTETT MATERIAUX à exploiter ses installations situées sur le ban communal de Vendenheim, à l'Ecoparc Rhénan, en limite du ban communal de Reichstett ;

DEMANDE que les services de l'Etat mettent tout en œuvre afin que le trafic poids lourds engendré par l'activité de l'Ecoparc Rhénan soit dirigé vers l'échangeur autoroutier situé au Nord de cette nouvelle zone d'activité, aussi bien pour l'accès que pour les flux partants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 7 : Porter à la connaissance du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 autorisant la société LCR à exploiter ses installations sur la Commune de Vendenheim

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018, autorisant la société LCR à exploiter ses installations sur le territoire de la Commune de Vendenheim, à l'Ecoparc Rhénan ;

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2018

Le Conseil Municipal,

PREND acte de cette autorisation,

DEMANDE que les services de l'Etat mettent tout en œuvre afin que le trafic poids lourds engendré par l'activité de l'Ecoparc Rhénan soit dirigé vers l'échangeur autoroutier situé au Nord de cette nouvelle zone d'activité, aussi bien pour l'accès que pour les flux partants.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8 : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GCM

Il s'agit d'une entreprise qui souhaite s'installer dans la nouvelle zone « Ecoparc rhénan », au Nord de la Commune, sur le site de l'ancienne Raffinerie.

Monsieur Marcel BETETA, Conseiller municipal délégué, demande comment on peut obliger les poids lourds à rejoindre l'autoroute par le Nord, vers l'échangeur de Hoerdt, plutôt que par celui de Reichstett en longeant les zones habitées de la Commune.

Le Maire indique qu'il faudra surtout agir par « pédagogie ».

Monsieur Marcel BETETA doute de l'efficacité d'une action « pédagogique » ... Il faudrait changer la signalétique bien avant Reichstett, notamment sur l'autoroute ou déjà à Hoenheim, au niveau du carrefour de la route principale avec la route de La Wantzenau, afin d'orienter convenablement ces flux de poids lourds.

Monsieur Patrick ECKART, Adjoint au Maire, intervient : « On peut éventuellement déplacer les limites de l'agglomération avec la réglementation adaptée à la circulation en ville (limitation à 40 km/h) ».

Monsieur Max MONDON, Adjoint au Maire, explique que ces demandes ont été faites à l'Eurométropole de Strasbourg, l'instruction est en cours. Nous prendrons l'arrêté municipal correspondant.

Vu l'arrêté du Préfet ordonnant l'ouverture d'une enquête publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation précitée,

DEMANDE que les services de l'Etat mettent tout en œuvre afin que le trafic poids lourds engendré par l'activité de l'Ecoparc Rhénan soit dirigé vers l'échangeur autoroutier situé au Nord de cette nouvelle zone d'activité, aussi bien pour l'accès que pour les flux partants.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9 : Avis du Conseil Municipal sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société BREDINVEST concernant son projet de création d'une chaufferie biomasse et d'augmentation de puissance d'un atelier de travail du bois à REICHSTETT, Rue du Commerce

Les Conseillers municipaux ont pu consulter le dossier de la demande d'autorisation mis en ligne sur le site de la préfecture et ne font part d'aucune observation.

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant la consultation du public pour le projet de la société BREDINVEST de création d'une chaufferie biomasse et d'augmentation de puissance d'un atelier de travail du bois à Reichstett, rue du Commerce ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la demande d'exploitation en question.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 10 : Affaire du personnel

Transformation d'un poste d'Adjoint territorial du patrimoine en poste d'Adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Considérant qu'un Adjoint Territorial du patrimoine en fonction à la médiathèque a réussi son concours d'accès au grade d'Adjoint Territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à la modification du tableau des effectifs en transformant un emploi d'Adjoint Territorial du patrimoine en Adjoint Territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 11 : Divers - Information sur les travaux

Le Maire évoque les travaux importants de voirie et de réseau qui ont été réalisés et qui sont encore en cours dans la Commune :

- aménagement du carrefour au Nord de la Commune, pour permettre l'arrivée du terminus de bus et de la station essence Leclerc,
- travaux d'assainissement pour le futur lotissement rue du Nordfeld,
- travaux de rénovation du réseau d'eau rue du Général de Gaulle et de Mundolsheim,
- travaux sur le réseau gaz dans une grande partie de la Commune,
- travaux de comblement partiel d'une galerie du Fort programmés suite à un risque d'effondrement sous la route de Lorraine.

Il remercie Monsieur Max MONDON Adjoint au Maire, et Monsieur Marcel BETETA, Conseiller municipal délégué, pour leur travail de suivi de ces chantiers.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2018

Toutefois on déplorera souvent le manque de communication entre les différentes parties tenantes sur l'avancement des travaux et l'impact sur les usagers de la voirie et les riverains, sans parler de l'incivilité de quelques reichstettois eux-mêmes qui n'hésitent pas à emprunter parfois des sens interdits provisoires.

Pour la CTS et la mise en place du « quadrant Nord » et des nouveaux horaires : beaucoup de gens sont mécontents. S'agissant de l'exploitant, il faut que les usagers fassent remonter leurs doléances à la CTS.

Il faut aussi insister sur la mise en place du service à la demande. Le rabattement vers la ligne de tram peut être une bonne chose, mais l'attente de 40 minutes pour la correspondance est très pénalisante, notamment pour les étudiants lors de leur retour vers Reichstett.

Monsieur MONDON informe le Conseil que les travaux de la piste cyclable sur la RD63, depuis le nouveau pont du passage à niveau, devraient enfin commencer fin octobre.

Madame Christine REICHERT, Adjointe au Maire, annonce qu'une « Vélo Parade » organisée par l'Eurométropole de Strasbourg, aura lieu le 21 septembre prochain.

Monsieur Christian GEISSMANN intervient : « Y aura-t-il un atelier code de la route ? »
Ce à quoi Madame Caroline STEINMETZ répond que l'association de cyclistes « La pédale rhénane » prévoit des séances spécifiques.

Madame Dominique DUTT, Adjointe au Maire, déclare que la rentrée scolaire s'est bien passée, avec un nouveau directeur à l'école Élémentaire Hay.

Séance levée à 20 H 30